

Département de Seine-et-Marne
Arrondissement de Meaux
Canton de Mitry-Mory
Commune d'Othis

DECISION DU MAIRE

N° 2024/05/10D

OBJET : M. 2024-012C- Contrat pour une prestation musicale avec l'association LABEL SOIREE - Approbation.

Le Maire de la Commune,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU le Code de la commande publique et notamment son article R.2122-3,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 10 janvier 2024 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

Considérant que la Commune organise la **journée Othis en Fête le 22 juin 2024**,

VU le devis n°2024D0403 de LABEL SOIREE sise 29 rue Armande Béjart – Crégy-Les-Meaux (77124), représentée par Madame Elise DESVARENNES, en sa qualité de présidente, proposant une prestation musicale.

Vu le budget communal,

DECIDE

Article 1er. - Un contrat est signé entre LABEL SOIREE et la Commune d'Othis pour une prestation musicale lors de la journée Othis en fête du 22 juin 2024. Cette prestation se répartie comme suit :

- de 19h00 à 21h00 : une musique d'ambiance
- de 21h00 à 1h00 : un orchestre

Lieu : devant l'Espace François Mitterrand 4-6 Rue Gérard de Nerval d'Othis (77280)

Article 2.- Les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la collectivité.

Article 3.- Il sera rendu compte de la signature de ces actes lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 4.- Ampliation de la présente décision est transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Seine-et-Marne, Madame la Comptable des Finances publiques assignataire de Meaux et notifiée à la présidente de LABEL SOIREE.

Fait à Othis, le 21 mai 2024

Le Maire,



Viviane DIDIER